



Compte rendu comité syndical du 2 mars 2010 à 20 heures à Chazelles sur Lyon

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Tardy F

CCFL : Mrs Rousset L, Vincent G, Bruyas J F (2), Mme Grange M(2),

SIAHL: Mrs, Villard P, Bruyas J M, Bouchut R, Moralès P, Mme Larue M F,

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Guyot D (S), Rousset E (S), Villemagne G, Barcet A, Mme Flacher E,

Secrétaire de séance : Mr Bruyas J.M

Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Louat R, Gros R, Gonon P, Séon M, Piot M

Jean Yves CHARBONNIER ouvre la séance en présentant ses excuses pour le report du comité syndical du 9 février 2010 pour cause d'intempéries.

Il demande l'autorisation au comité syndical pour inscrire à l'ordre du jour des délibérations concernant l'adhésion du Syndicat Chazeles Viricelles pour la compétence ANC et non les communes individuellement.

Le comité syndical accepte cette demande.

1^{er} point : Modification de la ligne d'ouverture de crédit auprès du crédit agricole

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le 9 décembre 2008, le SIMA COISE a délibéré pour solliciter la prolongation pour un an de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la caisse Régionale du crédit agricole Loire Haute Loire. Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de renouveler pour un an cette ouverture de ligne de crédit de trésorerie et présente la nouvelle proposition du Crédit Agricole Loire Hte Loire.

Taux variable indexé sur le T4M (EONIA) plus une marge de 0.95% soit $0.3476 + 0.95 = 1.2976\%$ en décembre 2009.

Il propose également de modifier le montant maximum et de le passer à 250 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer le contrat auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour une ligne de crédit de trésorerie de 250 000 € d'une durée de 1 an à compter du 2 mars 2010.

2^{ème} point Vote du budget du SIMA

Jean Yves CHARBONNIER remercie pour sa présence Cécile GONICHON, responsable du service finances comptabilité de la CCPSG qui assure la préparation, le suivi du budget du SIMA et du SPANC.

Budget de fonctionnement : dépenses

- Charges à caractère général: 295 100 € (dont 240 000 € d'études)
- Charges de personnel: 281 000 €
- Dépenses imprévues 10 200 €
- Charges de gestion courantes: 7 500 €
- Charges financières: 2 000 €
- Charges exceptionnelles 2 000 €.
- Dotations aux amortissements: 16 500 €

Total dépenses: 614 300 €

Budget fonctionnement : recettes

- Excédent antérieur reporté (en attente du CA)
- Rembt sur rémunéré + charges: 40 000 €.
- Remboursement SPANC: 5 500 €
- Subventions: Europe 76 890 €
- Etat + FEDER: 19 452 €
- Région : 51 960 €
- Commune 122 €
- Conseil Général 42: 24 900 €
- Agence de l'Eau LB: 75 930 €
- Ag (diag agricole) 76 890 €
- Budget communautaire: 242 656 €

Total des recettes: 614 300 €

Budget investissement : dépenses

- Travaux sur territoire CCPSG: 209 030 €
- Travaux sur territoire CCFL: 66 886 €
- Travaux sur territoire SIAHL: 41 806 €
- Travaux sur territoire SEM: 8 361 €
- Matériel informatique: 2 500 €
- Autres dépenses: bineuses 55 000 €

Total des dépenses: 383 583 €

Budget investissement : recettes

- FCTVA: 59 000 €
- Amortissements: 16 500 €
- Subventions sur travaux sur berges et autres
- Région: 109 107 €
- Ag LB + Etat : 122 727 €
- C G 42: 76 249 €

Total recettes: 383 583 €

3^{ème} point : Présentation des résultats de l'exercice 2009

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2009</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
INVESTISSEMENT		Dépenses de l'exercice	363 640.22
Dépenses d'Investissement	168 185.28	Recettes de l'exercice	451 287.47
Reprise déficit 2008	76 222.68	Résultat de l'exercice	87 647.25
TOTAL	244 407.94	Résultat de l'exercice 2008	34 676.79
Recettes de l'exer	125 184.60	Résultat cumulé	122 324.04
Résultat de l'exercice	- 43 000.68		
Résultat de l'exercice cum	- 76 222.66		
avec reprise déficit 2008			
TOTAL	- 119 223.34	Affectation du résultat 2009	
Restes à réaliser 2009	9 375.00	c/ 1068 au 023 –	
Restes à percevoir 2	106 144.00	Virement à la section d'investissement	22 454.34
Résultat global	- 22 454.34	Report à nouveau	99 869.70

4^{ème} – Renouvellement du marché à bon de commande avec SCE

Monsieur le Président explique que le 11 mars 2009, le syndicat a attribué, dans le cadre d'un marché à bon de commande la réalisation de diagnostics agricoles, à la société SCE.

Ces diagnostics sont un préalable à l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro environnementales. Chaque année les agriculteurs doivent s'engager avant le 15 mai et faire réaliser le diagnostic de leur exploitation au préalable. Ces diagnostics sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise.

Lors du dernier comité de pilotage du 18 janvier 2010, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a demandé à ce que les diagnostics soient réalisés suivant le cahier des charges de l'agence de l'Eau LB, ce qui modifie légèrement le contenu du travail du bureau d'études.

Devant les délais très courts pour la réalisation de ces diagnostics, Monsieur le Président propose que pour les diagnostics à réaliser avant le 30 avril 2010 pour un engagement avant le 15 mai de cette même année, le SIMA Coise reconduise le marché à bon de commande avec SCE en y apportant un avenant par rapport au contenu un peu différent des diagnostics réalisées en 2009. Le surcoût est d'environ 25%. Pour 2010, le nombre de diagnostic peut être compris entre 20 et 50.

Ces diagnostics sont financés par l'Agence LB et le FEADER à hauteur de 100% ;

Parallèlement à cette démarche, pour les autres diagnostics qui vont concerner les 61 engagements déjà effectués en 2009 et ceux préalables aux mises aux normes des bâtiments d'élevage (évalués à 150), Monsieur le Président propose de relancer une consultation dans le cadre d'un nouveau marché à bon de commande dans le cadre d'un marché public ouvert.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer un avenant au marché signé en 2009 avec SCE et demandent à ce que les demandes de subventions soient effectuées auprès de l'Agence de l'Eau LB et du FEADER pour un montant prévisionnel de 75 500€ TTC.

5^{ème} point : Demande de subventions pour travaux d'aménagement de cours d'eau dans le cadre du PAPI sur le Furan.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du plan d'actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant du FURAN sur la commune de Andrézieux Bouthéon le SIMA peut bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire.

Monsieur le Président présente le projet qui représente un montant estimatif de 150 000 € HT. Il concerne le Furan sur le secteur situé à proximité du lotissement les Séquoïas et de l'usine Nexans.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite les aides financières de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire. sur la base du montant proposé. Ces dépenses seront inscrites sur le budget 2010 en investissement.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire pour un montant prévisionnel de 150 000 €HT.

6^{ème} point Demande de subventions pour travaux d'aménagement de cours d'eau dans le cadre du PAPI sur le Malval.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du plan d'actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant du FURAN sur la commune de La Fouillouse le SIMA peut bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire.

Monsieur le Président présente le projet qui représente un montant estimatif de 150 000 € HT. Il concerne le Malval sur le secteur aval dans la zone urbanisée.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite les aides financières de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire. sur la base du montant proposé. Ces dépenses seront inscrites sur les budgets 2010 et 2011 en investissement.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire pour un montant prévisionnel de 150 000 €HT.

Délibérations non inscrites à l'ordre du jour

7^{ème} point, Annulation des délibérations 209 et 210

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical que c'est le syndicat de Chazelles /Lyon/Viricelles qui souhaite adhérer au SIMA Coise et transférer à ce dernier la compétence Assainissement non collectif et non les communes de Chazelles sur Lyon et Viricelles individuellement.

Georges VINCENT, Président de ce syndicat explique que les choses avaient été faites ainsi à la demande des services de la Sous Préfecture.

Monsieur le Président propose donc aux membres du comité syndical d'annuler les deux délibérations 209 et 210 prisent le 15 décembre 2009, qui autorisaient l'adhésion des deux communes et qui validaient la modification des statuts du SIMA Coise Furan.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent d'annuler ces deux délibérations.

8^{ème} point : Adhésion du syndicat Chazelles sur Lyon/ Viricelles au SIMA Coise pour la compétence SPANC

Monsieur le Président présente les délibérations des communes de Chazelles/Lyon et Viricelles et la délibération du syndicat Chazelles sur Lyon/ Viricelles qui souhaite transférer la compétence assainissement non collectif (ANC) au SIMA Coise Furan.

Monsieur le président précise que lors du dernier comité syndical, le syndicat s'était prononcé favorablement à l'adhésion du syndicat Chazelles /Viricelles et au transfert de la compétence ANC. Ce transfert permettra d'avoir une démarche cohérente sur tout le territoire du SIMA Coise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent l'adhésion du syndicat Chazelles sur Lyon/ Viricelles au SIMA Coise et le transfert de la compétence ANC de ce syndicat.

9^{ème} point : Modification des statuts du syndicat

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical la demande du syndicat de Chazelles /Lyon/Viricelles qui souhaite adhérer au SIMA Coise et de transférer à ce dernier la compétence Assainissement non collectif.

Pour permettre l'adhésion de ce syndicat, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

Monsieur le Président propose donc de modifier les statuts en intégrant le syndicat de Chazelles /Lyon/ Viricelles.

Il propose également de rajouter dans la première compétence du SIMA :

-Acquisition de matériel à titre expérimental (investissement lié aux actions du contrat de rivière)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent les modifications des statuts comme elles ont été présentées par le Président.

Questions diverses :

- 1) Monsieur le Président présente un courrier de la Chambre d'Agriculture du Rhône qui propose pour le compte des deux Chambres d'Agriculture Loire et Rhône une liste d'actions concernant les différents programmes de lutte contre les pollutions diffuses. Un document est distribué aux délégués afin que ces derniers puissent évaluer des conséquences financières que cela pourrait avoir pour le SIMA Coise et directement pour les collectivités adhérentes au syndicat.
 - 2) Le problème de la préparation du budget et des conséquences que cela a pour les collectivités adhérentes est posé. Il est rappelé que les éléments inscrits au budget ont fait l'objet d'un débat d'orientation en décembre 2009 et que suite à cela, Yves Piot a transmis au secrétariat des collectivités adhérentes un tableau qui reprend dans le détail toutes les opérations programmées en 2010 et les conséquences que cela a en terme de participation financière. Pour l'année 2011, un effort de communication sera fait auprès des collectivités adhérentes. Il est rappelé que toutes les décisions prises en comité syndical sont applicables et que les délégués des collectivités adhérentes doivent faire remonter les informations aux structures qu'ils représentent.
-

10^{ème} point : Vote du budget du SPANC

Fonctionnement

<ul style="list-style-type: none">Dépenses: <table><tr><td>Charges à caractère général</td><td>30 408 €</td></tr><tr><td>Charges de personnel</td><td>67 012 €</td></tr><tr><td>Indemnités diverses</td><td>2 880 €</td></tr><tr><td>Titres annulés</td><td>1 000 €</td></tr><tr><td>Amortissements</td><td>6 100 €</td></tr><tr><td>Intérêts des comptes courants</td><td>1 000 €</td></tr><tr><td>Total des dépenses</td><td>108 400 €</td></tr></table>	Charges à caractère général	30 408 €	Charges de personnel	67 012 €	Indemnités diverses	2 880 €	Titres annulés	1 000 €	Amortissements	6 100 €	Intérêts des comptes courants	1 000 €	Total des dépenses	108 400 €	<ul style="list-style-type: none">Recettes <table><tr><td>Redevances ANC</td><td>106 900 €</td></tr><tr><td></td><td>1 500 €</td></tr><tr><td>Total des recettes</td><td>108 400 €</td></tr></table>	Redevances ANC	106 900 €		1 500 €	Total des recettes	108 400 €
Charges à caractère général	30 408 €																				
Charges de personnel	67 012 €																				
Indemnités diverses	2 880 €																				
Titres annulés	1 000 €																				
Amortissements	6 100 €																				
Intérêts des comptes courants	1 000 €																				
Total des dépenses	108 400 €																				
Redevances ANC	106 900 €																				
	1 500 €																				
Total des recettes	108 400 €																				

Investissement

Dépenses	
Matériel roulant	4 600 €
Matériel informatique	1 500 €
Compte de tiers	100 000 €
Total des dépenses	106 100 €

Recettes	
Amortissement	6 100 €
Compte de tiers	100 000 €
Total des recettes	106 100 €

11^{ème} point Résultat exercice 2009 SPANC

<u>Investissement :</u>		<u>Fonctionnement :</u>	
dépenses d'Investissement Total	18 477,61	Dépenses de l'exercice	130 165,94
• Recettes de l'exercice	13 569,00	Recettes de l'exercice	112 706,08
• Reprise Excédent 2008	3 528,07	Résultat de l'exercice	-17 459,86
TOTAL	4 908,61	Résultat de l'exercice 2008	52 593,95
Résultat de l'exercice	- 4 908,61	Résultat cumulé	35 134,09
• Résultat de l'exercice cumulé-	- 4 908,61	Affectation du résultat 2009 c/ 1068 au 023	
avec reprise déficit 2008	3 528,07	Virement à la section d'investissement	409,54
• TOTAL	-1 380,54	Report à nouveau	34 724,55
• Restes à réaliser 2009	0.00		
• Restes à percevoir 2009	971,00		
• Résultat global	-409,54		

12^{ème} point : Lancement d'une consultation pour les études préalables à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Marie Françoise Larue, Vice Présidente en charge de l'ANC propose que le SIMA Coise lance une première consultation pour choisir un bureau d'études pour réaliser les études préalables à la réhabilitation des installations points noirs sur le territoire du SPANC.

Cette consultation concernera deux lots :

- un lot sur les communes concernées par le bassin versant Brévenne Turdine, sur les communes de Meys, Aveize, Duerne, Grézieu le Marché, Maringes et Viricelles
- un lot sur les communes du bassin versant de la Coise.

Il est proposé également de solliciter les aides financières de la région Rhône Alpes et des deux Agences de l'Eau Loire Bretagne et R M & C pour les études préalables.

Le comité syndical donne son accord pour lancer cette consultation.

Marie Françoise Larue donne lecture du compte rendu de la commission ANC qui s'est tenue le 19 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Fait à Saint Galmier le 10 mars 2010

Le Président
Jean Yves CHARBONNIER